

Tarifs CAF PRIVALPIN 2026/2027

	A1	C1	E1	E2	J1	J2	P1	T1
	+ 65 ans		18-24 ans	- 18 ans	18-24 ans	- 18 ans		+ 24 ans
EUROS	né(e) avant le 01/01/1962 et CAF av. 01/09/2017	Conjoint	né(e) entre le 01/01/2003 (inclus) et le 01/01/2009 (exclu)	né(e) le 01/01/2009 ou après	né(e) entre le 01/01/2003 (inclus) et le 01/01/2009 (exclu)	né(e) le 01/01/2009 ou après	BE Guide Gardien ou Accompa- gnateur	né(e) avant le 01/01/2003
Fédération								
Cotisation Fédérale	27,00	20,00	13,00	7,00	23,00	18,50	32,00	37,00
Cotisation Régionale	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Cotisation Départementale	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Total Fédération	32,00	25,00	18,00	12,00	28,00	23,50	37,00	42,00
Assurances								
Responsabilité civile (obligatoire)	19,03	19,03	19,03	19,03	19,03	19,03	19,03	19,03
Total Part fédérale incluant R.C. obligatoire	51,03	44,03	37,03	31,03	47,03	42,53	56,03	61,03
Assurance de personne (facultative)	25,00	25,00	20,00	20,00	20,00	20,00	25,00	25,00
Club								
Adhésion	20,20	12,10	0,00	0,00	12,10	12,10	20,20	20,20
Frais divers	2,30	0,00	0,00	0,00	2,30	2,30	2,30	2,30
Droit d'entrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisation Club	22,50	12,10	0,00	0,00	14,40	14,40	22,50	22,50
Total Licence SANS assurance facultative	73,53	56,13	37,03	31,03	61,43	56,93	78,53	83,53
Total Licence AVEC assurance facultative	98,53	81,13	57,03	51,03	81,43	76,93	103,53	108,53

École d' Aventure	VTT et Escalade : 90€	VTT : 30€
Certificat médical	Pour les majeurs : attester avoir pris connaissance des recommandations fédérales concernant mon état de santé (https://www.ffcam.fr/certificat-medical.html). Pour les mineurs : avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé (https://www.ffcam.fr/certificat-medical.html), a défaut, je fournis un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne.	

Assurances souscrites au moment de l'adhésion:

Responsabilité civile	19,03	L'assurance "Responsabilité civile- Défense recours" est obligatoire .
Assurance de personne	25,00	L'assurance de personne est non obligatoire, mais vivement recommandée.
Assurance de personne E1,E2,J1,J2	20,00	(Assistance et Secours France / Union Européenne / Maroc)

Options à prendre directement auprès de Gras Savoye Montagne, Service FFCAM, Parc Sud Galaxie

3B Rue de l'Octant, BP 279, 38433 ECHIROLLES Cedex (courrier + photocopie de la licence)

ou par internet sur le site de la FFCAM : 09 72 72 22 43 ou ffcam@grassavoye.com

Extension MONDE ENTIER hors Himalaya	147,00	Dans ce cas, l'assurance de personne est OBLIGATOIRE.
Extension MONDE ENTIER avec Himalaya	287,00	Dans ce cas, l'assurance de personne est OBLIGATOIRE.
Individuelle Accident Renforcée	48,00	Dans ce cas, l'assurance de personne est OBLIGATOIRE.
Individ. Accid. Renfor. Bénévole	21,00	Dans ce cas, l'assurance de personne est OBLIGATOIRE.
Abonnement LMA	24,00	Revue fédérale, trimestrielle : "La Montagne et Alpinisme"

Carte découverte (Q1)	24 H	5,00	Adhésion temporaire (assurances comprises) à la journée, renouvelable jusqu'à 72 h maximum. Tarif/jour/groupe découverte à 3,00€
	48 H	10,00	
	72 H	15,00	